



Votre client a présenté une demande de règlement d'assurance invalidité Individuelle.

Voici la suite des choses:

Le dossier d'ouverture de demande de règlement comprend :

- Déclaration du médecin traitant – *Remplie par le médecin.*
- Déclaration du client – *Remplie par le client.*
- Autorisation du client – *Remplie par le client.*
- Autorisation du courtier – *Remplie par le client ou le courtier.*

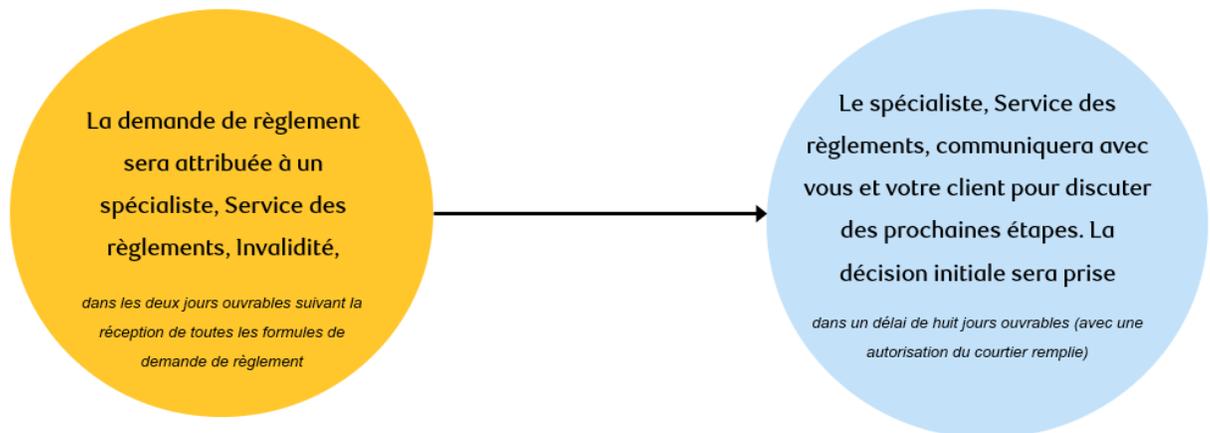
Documents recommandés :

- Dossiers médicaux disponibles – Soumis par le client ou le médecin. *Si le client n'est pas en possession de ses dossiers médicaux pertinents, il se peut que nous les demandions dans le cadre de notre évaluation initiale.*
- Copie numérique d'un chèque non signé, marqué « NUL » – pour traiter le dépôt direct des prestations.

Toutes les formules dûment remplies ainsi que les dossiers médicaux disponibles peuvent être envoyées directement à intake@rbc.com.

Veillez noter qu'un suivi des documents manquants sur une demande de règlement incomplète sera effectué les 30^e et 60^e jours, et que la demande de règlement sera classée le 90^e jour si les documents manquants n'ont pas été reçus.

Quand la décision initiale sera-t-elle rendue ?



Liste des principales personnes-ressources

RBC Assurances® est là pour vous aider, vous et votre employé(e), tout au long de la demande de règlement. Voici la liste des principales personnes-ressources qui pourront répondre aux questions ou aux préoccupations que vous pourriez avoir tout au long de votre demande de règlement.

Demandes de renseignements sur les demandes de règlement, Assurance de personnes	Nouvelle demande intake@rbc.com	<ul style="list-style-type: none">• Demande de formules de demande de règlement• Présentation des demandes de règlement• Attribution des demandes de règlement• Renseignements sur une demande de règlement incomplète
	Expérience client, Service des règlements claimservice@rbc.com	<ul style="list-style-type: none">• Demande de rapports touchant aux demandes de règlement• Compliments et plaintes• Demande de renseignements généraux sur les demandes de règlement